



## **CCARRA - C'EST QUI ? CCARRA- C'EST QUOI ? COMMENT EST NÉE CETTE ORGANISATION**

Celle-ci est née le 20 novembre 2008 à Lyon  
INFORMATION - PREVENTION – MESURES

Grâce aux conférences faites à travers le Rhône Alpes et en France (280 à ce jour 2019), de réunions en réunions, dans plusieurs départements des manifestations ont eu lieu, d'autres associations et collectifs rencontrés. D'autre part des demandes de mesures et d'aides ont été honorées, grossissant ainsi ccarra..ce qui nous a amené à changer nos statuts en juin 2015 pour un nouveau nom ccarra Nationale.

Nous sommes tous bénévoles, notre réseau CCARRA, en plus des 12000 personnes qui y sont affiliés par 785 associations et collectifs, se compose de présidents d'associations, de scientifiques, de médecins, de juristes, d'avocats, de magistrats en retraite, de personnalités du spectacle et de la politique, de plus de 400 Maires, **de hautes instances religieuses aussi, qui refusent les antennes-relais dans les clochers.**

Nous sommes partenaires de 50 coordinations en France et étranger.

**Tous liés à la cause** que nous défendons, qui sera dans un avenir proche le plus gros scandale sanitaire (l'amiante du cerveau).

Nous ne sommes pas des propagandistes, mais des personnes qui informons soutenus et autorisés par des scientifiques reconnus, libre à chacun de croire ou de ne pas croire.

CCARRA n'est pas contre le progrès, mais il doit être raisonné.

Pas d'antennes relais à moins de 500 m de tous lieux de vie où les gens ne circulent pas, écoles, loisirs, habitations, maisons de retraite etc....pas de mise en place de nouvelles technologies sans études préalables et information du public avant tout.

### **Coordination Citoyenne Antennes Relais Rhône Alpes et Nationale**

Cette coordination est officialisée en Association par le dépôt des statuts N° W 69 107 4976, depuis le 1<sup>er</sup> Octobre 2009

Reprenant la gestion de 159 associations en 2009, cils (Comités d'intérêts Local) et collectifs du Rhône Alpes. en plus du national, **289 en 2013 / 326 en 2014, 540 en 2016, 565 en 2018, 780 en janvier 2020.**

### **Cette Association à pour But:**

- Obtenir l'abaissement à 0,6 volt/m du niveau d'exposition aux rayonnements des Antennes Relais de Téléphonie Mobile et leurs éloignement des Lieux sensibles, écoles, crèches, maisons retraites, habitations à moins 500 m, car avec la 4G la 5G, et la 6G bientôt, les puissances d'émissions augmenteront, seul existe le décret signé en mai 2002, obsolète vue le progrès des nouvelles technologies et sur lequel s'appuie à volonté les opérateurs et qui autorise 41 v/m et 61 v/m.
- La coordination des collectifs et associations, qui le souhaitent et concernés par ces problèmes.
- De soutenir les actions menées, d'informer le public par des conférences et des réunions publiques, sur les nouveaux objets connectés, les pollutions d'ondes intérieures et extérieurs, les nouvelles technologies connectées, les compteurs radio commandés, Linky, Gazpar, les répartiteurs de radiateurs
- D'effectuer des études de dossiers et mesures
- Conseils techniques, juridiques par un réseau national d'avocats et de délégués
- Sensibilisation dans les Lycées et collèges (informer les jeunes)

### **Ce que veut ccarra**

Elle ne souhaite pas la disparition de la technologie de téléphonie sans fil, ni les avancées de nouvelles, mais obtenir que son fonctionnement soit soumis à des obligations réglementaires qui la rendent compatible avec le respect de la santé.

**Ainsi qu'une réglementation plus réaliste** que la loi de Laurence Abeille [clic Loi officiel 9 février 2015](#) , et qui s'adapte par avenants à l'avancée rapide des nouvelles technologies.

Il faut s'assurer que toutes ces technologies sont bien pour notre bien être et notre santé, et non pour le contrôle de l'humanité . Les villes deviendront des camps de concentration numériques.

**CCARRA dit non** à l'implantation anarchique des antennes relais et des répéteurs Hertzien, proches parfois à moins de 80 m d'habitations et de lieux sensibles, (dit sites atypiques).

Trouve incroyable et inadmissible que l'on puisse accepter une telle atteinte à la liberté, à la santé et à la qualité de vie des riverains et des citoyens en plaçant des antennes relais partout et n'importe où ! ceci sans concertation et sans information et sans l'accord des personnes impactées. **Personne n'a le monopole de votre santé et de votre bien être.**

**CCARRA pense** qu'il est scandaleux d'intégrer paysagère-ment un risque sanitaire en installant des antennes relais dans de fausses cheminées, des clochers, de faux arbres et maintenant dans de faux étages d'appartements !. ainsi que dans des panneaux publicitaires ou des abris bus. Les gens déménagent qui dira aux nouveaux arrivants qu'il y a des antennes à proximité.

**CCARRA souhaite la multiplication des antennes-relais plus petites dites micros et la baisse d'intensité des rayonnements électromagnétiques toutes fréquences confondues, pas nécessaires partout.,**

**CCARRA veut que les opérateurs et lobbies de la téléphonie mobile cessent de maintenir les gens dans l'ignorance et créer le doute par des études contraires, payées par l'industrie, pour mieux nous manipuler. Nous avons suffisamment de recul et d'études !depuis 1986.**

**CCARRA VEUT** que les riverains soit informés lorsqu'il y a des changements :  
1- de puissance, 2- de panneaux cellulaires, 3- d'azimuts, d'antennes cachées dans de (fausses cheminées, faux arbres etc..).

[Rapport BioInitiative 2012 - 1800 études renforcent la certitude de la nocivité des ondes et de l'urgence des nouvelles normes pour protéger la population - Janv. 2013](#)

[Télécharger «liste Rapports et Médecins.pdf» sur le site](#)

<http://ccarra.revolublog.com/que-disent-les-scientifiques-a1704868>

**CCARRA demande** face aux avertissements et alertes des scientifiques sur le risque sanitaire l'application du principe de précaution, article L.110-1

En vigueur depuis le 28 Février 2002 Modifié par [Loi n°2002-276 du 27 février 2002 - art. 132 \(\)](#)  
[JORF 28 février 2002.](#)

On l'applique bien pour des tas d'autres choses,H1N1, grippe aviaire, les huîtres polluées Cette nouvelle pollution environnementale par les Radio Fréquences artificielles micro-ondes pulsée porte **une atteinte à la qualité de vie, et à la sensation de bien être des riverains, prouvée scientifiquement par des études indépendantes**, en conséquence il est du devoir de ceux qui ont acceptés des responsabilités, notamment, les Sénateurs, les Députés, les Maires, toutes Femmes ou Hommes Politiques d'être à l'écoute de leurs concitoyens car si posséder un portable est un choix, ce n'est pas le cas pour ceux qui subissent malgré eux les irradiations pérennes des antennes relais.

Si les opérateurs de téléphonie mobile apportent un service à certaines personnes, ce n'est pas un service d'état, mais un service commercial pour des intérêts à finalités privés qui ne doit pas faire exception au respect de la santé humaine.

C'est vous ! qui décidez de votre qualité de vie, de l'avenir que vous voulez pour vos enfants, d'être dans un grand four micro-onde ou pas.

D'être surveillé par toutes ces nouvelles technologies et ne plus avoir de vie privée ou pas . la science est une longue suite d'erreurs corrigées, alors avec l'expérience des scandales passés, n'attendons pas pour réagir ! l'avenir dira que vous aviez raison.

Jean Rinaldi Président le 11 Avril 2018, mise à jour mai 2019 /2020